

# Bulletin Info – C. A.

## CISSS de la Gaspésie

**Séance régulière du conseil d'administration du 9 février 2016, tenue à Bonaventure**  
**Volume 2, Numéro 1**

### Gouvernance du CISSS de la Gaspésie

Le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques a été présenté. Il sera soumis, pour consultation, au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), conseil des infirmières et infirmiers (CII), conseil multidisciplinaire (CM), comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) et comité des usagers du centre intégré (CUCI). Ce règlement assurera au conseil d'administration que les obligations de l'établissement, en ce qui concerne la sécurité non seulement des usagers, mais aussi celle des employés, des médecins et des tiers sont remplies, que des mécanismes sont en place pour diminuer les risques d'accidents causant des dommages et pour protéger les ressources humaines, financières et informationnelles de l'établissement.

### Rapport des comités

#### Comité de vérification

M<sup>me</sup> Yolaine Arsenault  
M<sup>me</sup> Nicole Johnson  
M. Jean-Marc Landry

Les membres du comité de vérification ont été informés de l'évolution de la situation financière du CISSS de la Gaspésie. Globalement, tous les efforts sont mis de l'avant pour améliorer la situation financière des établissements. Les actions mises en place donnent des résultats concrets. À la fin de la période 10, un déficit de 5,4 M\$ est anticipé pour la fin de l'année. Notre travail ne vise pas à réduire le panier de services, mais plutôt à revoir sa gestion, toujours en maintenant l'offre et la qualité des services. M. Richard Loiselle, président du C. A., et M<sup>me</sup> Chantal Duguay, PDG du CISSS de la Gaspésie, étaient présents à cette rencontre.

#### Comité de gouvernance et d'éthique

M<sup>me</sup> Ann Béland  
M. Gilles Cormier  
D<sup>re</sup> Josée Duguay  
M. Kevin Lavoie

Les membres du comité de gouvernance et d'éthique se sont rencontrés le 3 février dernier. M. Gilles Cormier a été nommé président du comité et un siège demeure vacant. Les principaux points à l'ordre du jour étaient le

Code d'éthique et de déontologie du CISSS des administrateurs de C. A. en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, l'élaboration d'un mécanisme de consultation en cas de problématiques éthiques et le Cadre de référence en matière d'éthique. Les membres ont également convenu de tenir quatre (4) rencontres par année. Les membres ont aussi pris connaissance des responsabilités du comité de gouvernance et d'éthique.

#### Comité des usagers du centre intégré (CUCI)

M<sup>me</sup> Jacqueline Babin a fait un suivi du comité des usagers du CISSS de la Gaspésie. Les membres ont discuté d'un modèle de sondage sur la satisfaction de la clientèle qui permettra de nous faire connaître le degré de satisfaction de toutes les clientèles au sujet de l'accueil et de l'environnement physique. Aussi, M<sup>me</sup> Babin a informé les administrateurs que le CUCI disposait d'un budget de 13 000 \$, représentant les surplus accumulés par les comités des usagers au 31 mars 2015, et devant servir principalement à soutenir la réalisation de projets spéciaux visant à renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations. Quelques projets ont été soumis et devront faire l'objet d'une analyse.

### Information de la présidente-directrice générale

#### Mise en place de la nouvelle gouvernance du CISSS

La mise en place de la nouvelle gouvernance du CISSS de la Gaspésie est complétée à 96 %. Il reste deux postes de cadres supérieurs à combler, soit celui de directeur de la santé publique et le directeur du Programme d'évaluation, de traitement et de recherche pour les auteurs d'agression sexuelle. Les entrevues sont en cours pour ces deux postes.

#### Affichage de postes

Dans la dernière année, un moratoire sur l'affichage des postes était en vigueur. Ainsi, plusieurs postes sont occupés par des personnes de la liste de rappel. Dans les prochaines semaines, plusieurs postes seront affichés afin de régulariser la situation.

#### Construction du site intranet

Le CISSS de la Gaspésie travaille à l'implantation d'un site intranet qui regroupera l'information de toutes ses directions. Le lancement officiel de ce nouvel outil aura lieu le 1<sup>er</sup> avril.

La prochaine séance régulière est prévue  
le **22 mars 2016** à Sainte-Anne-des-Monts.

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Gaspésie

Québec 

## **Information du président du C. A.**

### *Postes vacants au C. A.*

Il reste trois postes vacants au sein du C. A., soit les postes requérant le profil de compétences en ressources immobilières, informationnelles ou humaines, l'expertise dans les organismes communautaires et l'expertise en santé mentale. Nous sommes en attente de la réponse ministérielle pour la nomination de ces postes.

### *Représentant des fondations au C. A.*

Les fondations du CISSS de la Gaspésie ont été invitées à désigner un représentant qui agira à titre d'observateur au C. A. M. Philippe Berger a été désigné. Nous sommes en attente de la réponse ministérielle pour officialiser sa nomination.

### *Communiqué de presse de l'AGESSS – section du Rocher-Percé*

Le président a fait la lecture d'un communiqué de presse émis par l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS) – section du Rocher-Percé. L'association tenait à rectifier certains propos véhiculés dans les médias à savoir que les gestionnaires œuvrant au sein du CISSS de la Gaspésie étaient soumis à la loi du silence. Le communiqué précise que les gestionnaires se sentent soutenus par la direction et qu'ils peuvent réaliser leur travail en toute autonomie, en vertu de leurs principes et de leurs valeurs de gestion.

## **Convention de soutien financier 2015-2018 – Programme de soutien aux organismes communautaires**

La convention de soutien financier 2015-2018 vise les organismes communautaires œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux qui sont financés en soutien à la mission globale par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). La convention est un contrat entre l'organisme et l'organisation qui le finance, soit le CISSS ou le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Elle présente les obligations de chaque partie quant au respect des modalités, conditions et critères du PSOC et précise le processus qui doit être suivi pour la gestion des situations particulières. La convention balise les responsabilités de chaque partie, soit l'établissement et l'organisme.

Les membres du C. A. ont adopté une résolution autorisant la PDG à procéder à la signature de cette convention qui permettra, sous réserve de l'adoption des crédits à l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du PSOC, de verser, sur une période de trois ans, un montant total minimum de 37 210 773 \$ aux organismes communautaires en santé et services

sociaux de la région qui sont reconnus par le CISSS de la Gaspésie.

## **Fin de bail – Centre jeunesse – Point de service de Bonaventure**

Les membres du C. A. ont autorisé le CISSS de la Gaspésie à procéder au non-renouvellement du bail du Centre jeunesse – Point de service de Bonaventure, conditionnellement aux espaces requis. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'exercice d'optimisation de l'utilisation des espaces réalisé par le MSSS et l'exercice de réduction des coûts liés aux baux de location d'espaces mené par le CISSS de la Gaspésie. En plus de l'enjeu financier, cette démarche facilitera l'intégration des services de réadaptation de 2<sup>e</sup> ligne jeunesse. L'année 2016 permettra de préparer les lieux à l'intégration du personnel et d'informer la clientèle du changement d'emplacement des services.

## **Modification des dénominations spécifiques pour les installations qui exploitent une seule mission**

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSS), le nom au permis de plusieurs installations n'est plus évocateur pour la population. Dans ce contexte, le MSSS veut s'assurer d'une certaine uniformité dans la dénomination sociale des établissements et des installations de son réseau. Ainsi, il a été adopté par les membres du C. A. que le CISSS de la Gaspésie procède aux démarches nécessaires pour modifier la dénomination spécifique de ses installations qui ne sont pas conformes au Cadre sur les dénominations. Le nom d'un établissement ou d'une installation doit bien refléter la nature de ses activités.

## **Cadre de référence sur la gestion documentaire eu égard à la rédaction et la gestion des règlements, politiques, procédures, directives et procédés internes du CISSS de la Gaspésie – Politique de gestion documentaire**

Les membres du C. A. ont adopté ce cadre de référence sur la rédaction et la gestion des politiques et des procédures qui s'adresse tant aux personnes qui rédigent ou révisent les politiques et procédures qu'à celles qui en font le traitement de texte informatique. Dans un contexte de réorganisation et de restructuration, il est essentiel de revoir et d'harmoniser les pratiques, d'en assurer la cohérence interne et de garantir sa conformité dans un cadre de référence identifiant les étapes d'élaboration et de dépôt des politiques et procédures.

## Nomination des chefs de département

À la suite de l'adoption du Plan d'organisation médicale, à la séance régulière du conseil d'administration du 8 décembre 2015, un processus de nomination des chefs de département a été réalisé, et ce, conformément aux recommandations du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et du D<sup>r</sup> Claude Mercier, directeur des services professionnels, ainsi qu'à l'appui de la majorité des membres des départements. La nomination du chef de département de pharmacie a été effectuée durant l'été 2015. Pour le département de médecine, il n'y a eu aucune candidature. Des démarches seront effectuées pour solliciter une candidature. Pour le département d'anesthésiologie, il y a eu 2 candidatures et un processus de sélection a été mis en place. Les nominations suivantes ont été adoptées par les membres du C. A. :

- D<sup>r</sup> Jean-François Lefebvre, chef du Département de médecine générale;
- D<sup>re</sup> Marie Larue, chef du Département de chirurgie;
- D<sup>re</sup> Marie-Claude Thériault, chef du Département d'imagerie médicale;
- D<sup>re</sup> Renée Soucy, chef du Département de gynécologie-obstétrique;
- D<sup>re</sup> Florence Ernest-Bizet, chef du Département de psychiatrie;
- D<sup>r</sup> Antoine Robineault, chef du Département de pédiatrie;
- D<sup>re</sup> Ariane Courville, chef du Département de santé publique.

## Listes d'attente du bloc opératoire (chirurgies majeures) et de l'imagerie médicale

Conformément à l'article 185.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS), le CISSS de la Gaspésie a informé les membres du C. A. sur l'efficacité du mécanisme central de gestion de l'accès aux services, notamment en regard du temps d'attente pour les usagers entre le moment de leur inscription sur la liste d'accès et celui de l'obtention des services spécialisés et surspécialisés qu'ils requièrent. Ainsi, les listes d'attente du bloc opératoire (chirurgies majeures) et de l'imagerie médicale ont été présentées. Globalement, les données présentées respectent les cibles ministérielles. En cas d'écart, des mesures sont prises pour remédier à la situation. Les données des services de radioscopie, de chirurgies mineures et des cliniques spécialisées seront disponibles lorsque le processus d'harmonisation des pratiques sera achevé.